3 - A. Pôle Stratégie Développement Aménagement – Direction Aménagement Urbain et Habitat– Service Droits des Sols : Organisation du service droit des sols – poursuite de la démarche organisationnelle (avis) ;

Bonjour,

Nous suivons l’avancement de ce dossier et en particulier les changements induits par la mise en place d’une chaine d’instruction entièrement dématérialisée avec tout cela comprend et concerne.

Ce qui nous inquiète aujourd’hui, c’est :

* les difficultés rencontrées n'étant pas résolues, il est prévu à moyen terme un changement de logiciel (2 à 3 ans le temps de réaliser tout l'accompagnement). Est-ce à dire que les agents vont utiliser un logiciel imparfait et dans le même temps se former sur un futur logiciel pour dans 2 à 3 ans ?
* Un sourcing est actuellement en cours auprès de deux prestataires. L'intégration des données numérisées est à l'étude actuellement. Notre prestataire actuel propose une solution qu'il est nécessaire d'acquérir et qu'il est indispensable de tester ou de trouver une autre solution complémentaire pour intégrer les dossiers dans le logiciel "métier". Mais n’est-ce pas trop tard et cela n’aurait-il pas du ou pu être anticipé ?

Avez-vous eu des réactions « violentes » de la part de certaines communes vis-à-vis de ce changement de modalités de fonctionnement avec la nécessité pour elles de se positionner avant le 30 juin 2023 sur les types de dossier qu’elle souhaite confier au service instruction afin de pouvoir rendre un service effectif au 1er janvier 2024 ?

Pour conclure, nous espérons que l'ensemble de ces choix qui conduira à la mise en place d'une nouvelle répartition des missions administratives et techniques sera accompagnée d’une réflexion sur les fiches de poste, les parcours, les promotion interne et avancements de grade.

Merci.